

## DÉLÉGATION DE POUVOIRS

### ASSURANCE-EMPLOI PARTIE II : PRESTATIONS D'EMPLOI

<b>PROGRAMME : Développement des compétences</b>	<b>(en milliers)</b>		
<b>A — Approbation d'une proposition ou d'une demande</b> <b>B — Signature d'un accord ou d'une modification</b> <b>C — Article 34</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<b>RHDCC — Administration centrale</b>			
Commission de l'assurance-emploi du Canada	C	C	C
Ministre	C	C	C
Sous-ministre	C*/100 \$	C	C
Sous-ministre délégué principal / Chef des opérations pour Service Canada	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint principal	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint	100 \$	C	C
Sous-ministre adjoint délégué	100 \$	C	C
Directeur général	100 \$	C	C
Directeur	100 \$	750 \$	750 \$
Gestionnaire / chef d'équipe	50 \$	350 \$	350 \$
<b>Service Canada — Prestation à l'échelle régionale</b>			
Cadre supérieur régional / sous-ministre adjoint régional	100 \$	C	C
Directeur général régional	100 \$	750 \$	750 \$
Directeur régional	100 \$	500 \$	500 \$
Gestionnaire régional	50 \$	350 \$	350 \$
<b>Service Canada — Prestation à l'échelle locale</b>			
Directeur de Centre Service Canada	100 \$	500 \$	500 \$
Gestionnaire de Centre Service Canada	50 \$	350 \$	350 \$
Agent principal de développement de Service Canada	20 \$	50 \$	50 \$
Chef d'équipe / conseiller en programmes de Service Canada	20 \$	50 \$	50 \$

\* En ce qui concerne les propositions de projets provenant du comté du ministre.

#### **Remarque :**

Le ministre peut déléguer des pouvoirs liés à la colonne « C ». La Commission de l'assurance-emploi du Canada a le pouvoir de déléguer des pouvoirs liés aux colonnes « A » et « B ».